



**unesco**

Patrimoine culturel  
immatériel

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel  
Le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a inscrit

# La maïeutique : connaissances, savoir-faire et pratiques

sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité  
sur proposition de la Colombie, Chypre, l'Allemagne, le Kirghizistan, le Luxembourg, le Nigéria, la Slovénie et le Togo

*L'inscription sur cette liste contribue à assurer une meilleure visibilité du patrimoine culturel immatériel,  
faire prendre conscience de son importance et favoriser le dialogue dans le respect de la diversité culturelle*

Date d'inscription  
6 décembre 2023

La Directrice générale de l'UNESCO